

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 157/2022 SÉANCE N° 10 DU 19 SEPTEMBRE 2022

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE THÉÂTRALE, DANSE ET MODÈLES VIVANTS – CONVENTIONS LAVAL AGGLOMÉRATION – ANNÉE 2022 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Florian Bercault, président.

Florian Bercault, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 51), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 15), Bruno Bertier (jusqu'à 19 h 43), Patrick Péniguel (jusqu'à 19 h 53), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeais, Jean-Pierre Thiot (à partir de 17 h 14), Isabelle Eymon, Olivier Barré (jusqu'à 18 h 30), Bruno Fléchard, Marcel Blanchet (jusqu'à 19 h 45), Patrice Morin (jusqu'à 19 h 49), Antoine Caplan (à partir de 17 h 10 et jusqu'à 19 h 45), membres du bureau.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Patrice Morin, Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Olivier Barré a donné pouvoir à Isabelle Eymon (à partir de 18 h 30), Julien Brocail a donné pouvoir à Louis Michel, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée le : 23 septembre 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE THÉÂTRALE, DANSE ET MODÈLES VIVANTS - CONVENTIONS LAVAL AGGLOMÉRATION – ANNÉE 2022 2023

Rapporteur : Bruno Fléchard

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu les statuts de Laval Agglomération en date du 19 juin 2017 portant compétence en matière d'organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du Conservatoire communautaire ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci,

Considérant que dans le cadre de l'agrément du Conservatoire de Laval Agglomération, établissement à rayonnement départemental (musique – danse – théâtre -arts visuels), Laval Agglomération met en place des ateliers de pratique artistique théâtrale, hip hop et avec modèles vivants,

Que Laval Agglomération fait appel à des artistes associés (compagnies, associations ou personnes) pour assurer ces interventions,

Qu'il convient de signer tout document entre Laval Agglomération et ces divers intervenants,

Après avis de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les ateliers de pratique artistique mis en place au Conservatoire de Laval Agglomération sont approuvés.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document entre Laval Agglomération et les divers intervenants en lien avec ce dispositif.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 Il en sera rendu compte en séance du conseil	communautaire.
La délibération est adoptée à l'unanimité.	
	Le président,
	Florian Bercault